# ANNEE DE CESURE ENTRE LA L3 ET LE M1

Par **Labella**, le **09/07/2018** à **14:03**

Bonjour à tous,

Je viens aujourd'hui lancer une discussion car n'ayant pas trouvé mes réponses sur le site même de la [s]faculté de droit de Strasbourg[/s],je me retrouve sans réponses.

J'ai obtenu ma licence de droit privé à la faculté de droit de Montpellier cette année (**2017-2018**). Soucieuse d'apprendre l'anglais et d'être prise dans un bon M2, l'envie m'est venue de partir étudier l'anglais au Royaume-uni et ainsi faire une année dite de *césure*. Ce dispositif consiste à ce que je sois considérée comme étudiante, je suis toujours inscrite à la faculté, en sommes je suspend mon cursus le temps d'une année.

Mais à mon retour de césure je souhaiterais non pas rester à la faculté de droit de Montpellier mais aller à la faculté de droit de Strasbourg. Le dispositif de césure indique que l'on garde notre place au retour de la césure dans la faculté de droit qui nous a accordé cette césure.
De ce fait, je ne sais pas comment faire car sur le site de la faculté de Strasbourg rien est dit sur la césure et encore moins lorsque j'ai appelé l'Administration des masters (qui j'ose dire n'avait pas l'air de connaître l'existence de ce dispositif...).Le vice-doyen en charge des masters à Strasbourg n'a toujours pas répondu à mon mail.
Dois-je m'inscrire maintenant à la faculté de droit de Strasbourg? (l'ouverture des inscriptions en M1 a débuté aujourd'hui). Dois-je m'inscrire à Montpellier et à mon retour de césure je tente une inscription et un transfert de dossier vers Strasbourg??
Help me!!
Bien à vous,

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2018** à **14:32**

Bonjour

Je souhaite d'abord préciser que toutes les Universités ne proposent pas un dispositif d'année de césure.

Mais après recherche, l'Université de Strasbourg le propose bien
https://www.unistra.fr/index.php?id=24886

Moi j'aurais tendance à dire qu'il est plus prudent de faire votre année de césure via l'Université de Strasbourg.

Sur le lien que je vous ai donné ils disent qu'il faut contacter la Direction des Etudes et de la Scolarité

Je vous souhaite bon courage pour la suite

Par **Labella**, le **09/07/2018** à **14:52**

Merci de votre réponse!

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2018** à **15:00**

De rien !

Tenez nous au courant.

Par **LouisDD**, le **10/07/2018** à **09:46**

Salut

Rien ne dit que votre dossier de césure passera alors il est préférable de vous inscrire en M1.

Rappelons également que cette année de césure se fait sur montage d'un dossier qui explique votre projet et surtout qui motive sa compatibilité avec le cursus et votre projet pro. Demandez bien comment le constituer auprès de votre scolarité.

Bonne continuation

Par **Labella**, le **10/07/2018** à **11:01**

Bonjour LouisDD,

Merci de votre réponse!
J'ai fait mon dossier de demande de césure, je vous dirais la décision qui a été prise. A part cela je suis en train de faire les démarches pour transférer mon dossier étudiant de Montpellier vers Strasbourg. Vous pensez qu'ils répondront avant septembre?

Par **LouisDD**, le **10/07/2018** à **11:13**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Quand vous dites transférer votre dossier de Montpellier à Strasbourg c'est qu'en gros vous demandez à intégrer le Master 1 de Strasbourg alors que votre académie actuelle est à Montpellier c'est bien ça ? Si oui de ce que j'ai entendu dans mon entourage de L3 ça va dépendre de la fac, parce que par exemple Bordeaux a répondu pour un M1 (je sais plus exactement lequel) je crois, mais pas les autres fac...
En plus ça doit énormément dépendre de la place qu'ils ont et donc du M1 en question...

Le mieux reste d'appeler soit votre scolarité de Montpellier (c'est eux qui s'occupe du transfert normalement, enfin vous devez monter votre dossier et l'envoyer mais après c'est votre administration qui gère si réponse positive et acceptation de votre part) soit directement la scolarité de Strasbourg qui devrait savoir vous donner une tranche de dates.

N'hésitez pas à nous tenir au courant de l'avancement des choses ! (comme ça on sera un peu mieux fixé sur la question sur jamais un même sujet devait paraître plus tard)

Bonne continuation

Par **Labella**, le **10/07/2018** à **13:21**

Oui exactement c'est pour intégrer un master I à Strasbourg. Alors j'ai eu des informations, il fallait passer par e-candidat pour l'admission en Master I à Strasbourg ce que je ne savais pas..donc ce qu'on m'a dit de faire c'est faire le transfert de dossier et à ce moment là on verra pour les démarches à suivre. Donc j'ai un document à remplir et envoyer à ma faculté de Montpellier, qui devra le remplir et me le renvoyer pour que je le renvoi à Strasbourg qui va donner un avis favorable ou non.Je pense que le temps de décision sera long...Je ne savais pas que pour le Master I il y avait une ''mini séléction''...

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/07/2018** à **07:51**

Bonjour

Après si vous êtes sûr de faire votre M1 à Strasbourg, moi je pense qu'il peut être bien de vous inscrire dès l'année prochaine.
Cela évitera toutes ces complications administratives.

Quel est votre projet pour cette année de césure ?

Par **LouisDD**, le **11/07/2018** à **09:23**

[citation]Soucieuse d'apprendre l'anglais et d'être prise dans un bon M2, l'envie m'est venue de partir étudier l'anglais au Royaume-uni et ainsi faire une année dite de césure.[/citation]

Mais ça reste vague sur le comment qui joue dans le dossier

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/07/2018** à **09:43**

Bien vu Louis !

Avez-vous tenté Erasmus ?

Par **LouisDD**, le **11/07/2018** à **10:47**

À mon avis sans plus grande précisions de sa part je pense qu'elle n'a pas envisagé cette option.

Le tout dans le dossier de césure c'est de présenter un projet qui n'est pas juste "je veux voyager pour apprendre l'anglais", mais plutôt "j'ai un job/stage/partenariat d'échange/... qui me permet d'une part de m'ouvrir à la culture juridique anglo-saxone (stage en cabinet, dans le milieu de l'entreprise...)/de travailler donc d'acquérir une vision du monde du travail et développer mon autonomie tout en m'assurant un apprentissage local de l'anglais, utile pour mon projet pro [droit des affaires internationales par exemple]...

Il faut que le dossier donne l'impression (au moins l'impression) que vous ne partez pas juste faire un petit tour du monde avec vos économies, mais bien qu'en vous laissant cette année de césure ils récupèreront un étudiant avec une plus-value... Après au regard de votre dossier et de votre parcours envisagé, la motivation du projet peut devenir accessoire, s'ils sont certains que ça va dans tous les cas vous apporter qqch.

Pour ma part vis à vis d'erasmus, j'y ai renoncé parce que ce n'est pas tant étudier en anglais le droit qui m'attire (pas en adéquation avec mon principal projet professionnel qui plus est) mais beaucoup plus la culture et la langue locale, ce qui peut facilement être découvert lors d'un voyage mettant à profit les longues grandes vacances dues à la fac...

À plus

Par **Labella**, le **11/07/2018** à **14:19**

Bonjour,
Effectivement je n'ai pas envisagé Erasmus, c'est un choix volontaire. Oui j'ai essayé de montrer que c'était un projet sérieux, concret et non pas une année de vacances haha. S'agissant de l'inscription à Strasbourg, c'est ce que je suis en train d'essayer de faire car il fallait passer par e-candidat (je ne le savais pas) donc la procédure sera peut être plus longue pour mon cas, j'ai envoyé le document de transfert de mon dossier de Mtp vers Strasbourg mais rien n'est gagné car les personnes ayant fait e-candidat sont prioritaires par rapport à moi. Par contre, est-il possible de m'inscrire à Mtp, alors même que j'essaye de m'inscrire à Strasbourg, en attendant que la décision de transfert soit faite? Car j'ai peur qu'au final Strasbourg refuse le transfert et qu'il soit trop tard pour s'inscrire à Mtp. Je dois vous embrouillez avec toutes mes questions...merci beaucoup encore de l'attention que vous

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

portez à mon cas!

Par **Lolo2**, le **19/02/2020** à **00:09**

Bonjour, où en êtes vous aujourd'hui concernant votre césure et votre changement de fac pour le M1??

Par **Labella**, le **19/02/2020** à **08:37**

Bonjour LOLO2,

J'ai fais mon année de césure et je suis actuellement en Master I à Strasbourg.

Finalement la procédure de transfert et le dossier de césure ont été rapidement traités car peu d'étudiants font une année de *césure.*

J'ai vraiment passé une année incroyable en Angleterre, je recommande aux étudiants qui ont besoin d'une pause dans leurs études, qui veulent apprendre une langue et partir à l'inconnu, de faire la césure.

Bonne journée,

Par **LouisDD**, le **19/02/2020** à **09:09**

Bonjour

Un immense merci pour ton retour d'expérience !
C'est super de savoir que la césure t'as apporté ce que tu cherchais, et qu'en plus ça n'a pas posé de problème pour ton parcours !

Le top du top, ce serait de revenir ici dans 4 à 6 mois pour faire un retour (positif on l'espère) sur vos entretiens de M2, notamment sur ce qu'ils ont pu penser ou demander sur votre césure !

Bonne continuation

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/02/2020** à **10:50**

Bonjour

Effectivement, c'est super sympas de revenir sur votre sujet pour répondre.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je suis très content que vous ayez apprécié votre année de césure.

Bonne continuation

Par **Lolo2**, le **21/02/2020** à **17:05**

Merci beaucoup de nous avoir fait un retour sur votre expérience! Je suis ravie que vous ayez pu effectuer cette année de césure tout en changeant de fac pour le M1.
Je suis d'ailleurs très intéressée par votre parcours, étant actuellement en L2, je pense beaucoup à faire une césure entre ma L3 et mon M1 et le même problème que vous se présente à moi. En effet, je souhaite effectuer mon master après mon année de césure dans une autre fac que celle dans laquelle je suis à l'heure actuelle. Du coup j'aurai aimé savoir si vous étiez sûre d'être prise à Strasbourg en M1 avant de partir en année de césure? Et si oui, quelles sont les demandes à mettre en place pour avoir la garantit d'une place dans le master voulu et dans la fac voulue au retour de la césure?
Enfin, je suis un peu perdue par rapport aux possibilités qui s'offrent à moi pour cette année de césure. En ce qui vous concerne, vous êtes partie dans le cadre d'un organisme, seule en effectuant des petits boulots sur place, en tant que fille au pair ou encore autre chose?
Merci en tout cas par avance pour votre réponse ?

Par **volmou**, le **01/07/2020** à **09:39**

Bonjour!

Je suis aussi dans le cas de LOLO2, j'ai été accepté en M1 dans une différente université, je ne sais pas quelle est la démarche à suivre pour pouvoir demander ma césure ? Comment assurer ma place en Master un an après ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés